

Réunion du CODIRPA

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu

Participaient à la réunion :

M. Philippe ARMAND	(MEF)	(à distance)
M. Jean-Claude AUTRET	(GSIEN)	(à distance)
Mme Célia BEHLOUL	(SHFDS)	(à distance)
M. Jean-Marc BERTHO	(ASN)	
M. Emmanuel BOUCHOT	(ASN)	(à distance)
M. Patrick BREUSKIN	(Ministère de la Santé - Luxembourg)	(à distance)
Mme Sylvie CADET-MERCIER	(ASN)	(à distance)
Mme Anne-Laure CALVEZ	(ORANO)	(à distance)
M. Fabrice CANDIA	(DGPR/MNSR)	
Mme Dominique CHAMPIRE	(DGCCRF)	(à distance)
M. Jean-Pierre CHARRE	(CLI Marcoule)	(à distance)
Mme Sylvie CHARRON	(IRSN)	(à distance)
Mme Marion COUTURIER	(ASN)	(à distance)
M. Pascal CROUAIL	(CEPN)	(à distance)
M. Jean-Claude DELALONDE	(ANCCLI)	(à distance)
M. Damien DIDIER	(IRSN)	(à distance)
M. Bernard DOROSZCZUK	(ASN)	
M. Philippe DUBIAU	(IRSN)	
Mme Patricia DUPUY	(IRSN)	(à distance)
M. Friedrich EBERBACH	(BMU Allemagne)	(à distance)
Mme Lydie EVRARD	(ASN)	(à distance)
Mme Aurélie FOURNIER	(CLI Gravelines)	(à distance)
Mme Florence GABILLAUD-POILLION	(ASN)	
M. Mathieu GENOUD	(DGCCRF/SCL)	(à distance)
Mme Marion GIROD	(ORANO)	
M. Jérôme GUILLEVIC	(IRSN)	(à distance)
M. Serge HERARD	(DGSCGC/MARN)	
Mme Marie-Paule HOCQUET-DUVAL	(CLCV – CLI Gravelines)	
M. Yves IBANEZ	(DGS)	(à distance)
M. Olivier ISNARD	(IRSN)	(à distance)
M. Pierrick JAUNET	(ASN)	(à distance)
Mme Anne JEGOUZO	(ASN)	(à distance)
M. Rémi LAFFIN	(DGSCGC/MARN)	(à distance)
Mme Cécile LAUGIER	(EDF)	(à distance)
M. Grégory LEFRANCOIS	(CLI Gravelines)	(à distance)

Mme Véronique LEROYER	(IRSN)	(à distance)
M. Yves LHEUREUX	(ANCCLI)	(à distance)
Mme Catherine LUCCIONI	(Société civile)	(à distance)
Mme Pauline MAGNE	(MEF)	(à distance)
M. Laurent MARIE	(DGPR/MSNR)	(à distance)
M. Nicolas MICHEL	(DGT)	
M. Johnny NEHME	(OFSP - Suisse)	(à distance)
M. Laurent NOEL	(DGAL)	
Mme Camille OTTON	(FRAMATOME)	(à distance)
Mme Karen PERRONNET	(INERIS)	(à distance)
Mme Coralie PINEAU	(ANCCLI)	(à distance)
M. Philippe PIRARD	(Santé publique France)	(à distance)
M. Daniel QUENIART	(Société civile)	
M. Christophe QUINTIN	(ASN)	(à distance)
Mme Céline REUTER	(ASN)	
M. Olivier RIVIERE	(ASN)	
M. Joël ROBERT	(Société civile)	(à distance)
Mme Carole ROUSSE	(ASN)	
M. Philippe SAINT-RAYMOND	(Société civile)	
M. Thierry SCHNEIDER	(CEPN)	
Mme Sandrine STACHETTI	(DGCCRF)	(à distance)
Mme Karine TACK	(ASN)	(à distance)
M. Didier VERZOTTI	(ORANO)	(à distance)
M. Eric VIAL	(SGDSN)	
Mme Anita VILLERS	(EDA)	(à distance)
Mme Annick WIEST	(IFFO RME)	(à distance)

Résumé et relevé de décisions de la réunion du CODIRPA du lundi 14 septembre 2020

Le SGDSN présente le mandat du Premier ministre pour le CODIRPA sur la période 202-2024. Ce mandat rappelle les propositions d'évolution de la doctrine proposées par le CODIRPA. Ces évolutions permettent une meilleure protection des populations en définissant prioritairement un périmètre d'éloignement et une zone de non consommation de denrées fraîches produites localement, mettant en avant les mesures de surveillance et de gestion des productions agricoles, des élevages et des biens de consommation autres que alimentaires. Elles ciblent également des actions de réduction de la contamination et des actions d'information et d'accompagnement de la population. Ces évolutions ont été approuvées par le Premier ministre et la doctrine doit être mise à jour en ce sens.

Le second objectif du mandat est de définir les orientations des travaux du CODIRPA pour la période 2020-2024. Les principaux points demandés par le Premier ministre sont

- examiner les situations autres qu'un accident de type centre nucléaire pour la production d'électricité (CNPE) et les situations avec rejets aquatiques,
- préciser la stratégie multifactorielle pour réduire la contamination,
- favoriser la résilience des territoires en renforçant l'information et la sensibilisation de la population et des élus et en identifiant les dispositions utiles au développement d'une culture de radioprotection.
- promouvoir la doctrine française à l'internationale.

L'ASN présente le programme de travail 2020-2024 du CODIRPA, issu du groupe de travail « orientations » élargi dans sa composition. Les nouvelles modalités de travail pour les GT techniques commencent par un groupe d'experts qui retient 2 ou 3 options techniques qui sont présentées à des panels locaux. Un GT global a ensuite en charge de synthétiser les contributions des experts et des panels locaux afin de rédiger le rapport final comprenant les recommandations au CODIRPA plénier.

Le premier axe du programme de travail du CODIRPA concerne l'ajustement de la doctrine aux accidents hors CNPE, avec dans un premier temps un focus sur les rejets alphas et plus particulièrement le plutonium.

L'implication et l'information des acteurs locaux, va se scinder en 2 axes distincts à la suite de la discussion : un atelier permettant d'identifier les rôles que pourraient jouer les acteurs locaux suivi de GT précisant les modalités associées et des actions d'acculturation de la population sur la thématique post-accidentelle afin de renforcer la culture de précaution.

L'axe sur la mise en place de stratégies de réduction de la contamination et la gestion des déchets contribue à la reconquête des territoires et devra être traité en lien avec le PNGMDR et les réflexions menées à l'international.

Un axe de travail va également être consacré aux milieux aquatiques avec un focus sur le milieu marin dans un premier temps.

Il convient également de promouvoir la doctrine française à l'international et de recueillir les bonnes pratiques à l'étranger.

Enfin l'axe de travail sur les travailleurs et le risque additionnel et celui sur la mise en œuvre pratique et la levée des zonages seront étudiés à l'issue des travaux respectifs de la DGT et du GT alimentation en cours actuellement.

L'ASN présente un point d'information sur la mise à jour des éléments de doctrine (« guide vert ») pour prendre en compte les évolutions de la doctrine validées par le Premier ministre. Les membres du CODIRPA valident l'option d'une simple mise en cohérence en gardant la structure actuelle dans un premier temps. Dans l'attente de cette mise à jour, l'ASN a publié un livret pédagogique sur les nouveaux zonages et effectue régulièrement des actions de formation auprès des services de l'État avant les exercices ou auprès des exploitants et de l'ANCCLI. A moyen terme, il est demandé à l'IRSN d'identifier les éventuelles contradictions induites par des crises multifactorielles sur le post accident afin de les intégrer si besoin à la refonte en profondeur du guide vert qui sera faite ultérieurement.

L'ASN présente la nouvelle méthodologie qui peut être appliquée au GT alimentation. Deux options de critères pour l'établissement du zonage de non consommation sont en cours de finalisation par les experts du pré GT technique et vont être présentées à des panels locaux. L'ANCCLI a contacté 4 CLI ou regroupement de CLI afin d'aider l'ASN à organiser ces panels sur des territoires géographiquement dispersés et présentant des spécificités différentes. A l'issue de ces panels, un membre de chaque CLI concernée présentera la position du panel à un GT global en charge de rédiger le rapport complet et les recommandations issus de la synthèse des travaux des experts et des membres des panels. Les membres du CODIRPA valident cette méthodologie et laissent une certaine souplesse dans le calendrier compte-tenu de la pandémie.

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction.....	6
II.	GT « orientations » élargi et programme de travail 2020-2024.....	9
III.	Mise à jour du guide vert	19
IV.	GT « alimentation »	22
V.	Conclusion et dates des prochaines réunions	29

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Bernard DOROSZCZUK.

I. Introduction

Bernard DOROSZCZUK

Bonjour à tous. Je vous propose que nous commençons cette séance extraordinaire, non pas parce qu'elle n'était pas prévue, mais elle est extraordinaire dans ses conditions de fonctionnement. Pour la première fois, nous allons tenir une réunion de CODIRPA à la fois avec un certain nombre de membres ici présents, mais aussi avec des membres qui nous ont rejoints et qui sont à distance. Bien évidemment, ce sont des conditions sanitaires particulières, le respect de la distance physique, le respect de la protection individuelle qui nous obligent à avoir ces conditions extraordinaires de réunion. Merci à vous, merci à ceux qui sont présents aujourd'hui autour de la table. Compte tenu de ces conditions exceptionnelles, je vous proposerai d'organiser un tour de table pour que les personnes qui sont à distance identifient ceux qui sont aujourd'hui présents physiquement. Nous procéderons ensuite à un signalement de la part de ceux qui sont à distance pour que vous puissiez avoir connaissance de ceux qui pourront prendre la parole à distance, à la fois en vidéo, et aussi par téléphone.

Nous allons commencer par cela avant de commencer l'ordre du jour.

(Il est procédé à un tour de table.)

Merci beaucoup pour ce tour de table, y compris à distance. Je pense que c'était très utile. Cela a permis de vérifier que les personnes à distance nous entendent bien et que nous les entendons également lorsqu'ils prennent la parole. Nous allons pouvoir démarrer notre réunion. Avant, quelques recommandations sont affichées à l'écran. Ceux qui sont à distance et qui nous voient doivent également les découvrir. Ce sont les recommandations pour le bon déroulement de la réunion. Etant entendu qu'un certain nombre de membres sont au téléphone, je vous propose de les rappeler en ce qui concerne les prises de parole et les écoutes réciproques. Quelles sont les consignes ?

Florence GABILLAUD-POILLION

Comme je vous l'avais envoyé par mail, nous vous remercions de laisser vos micros fermés lorsque vous ne prenez pas la parole. Les demandes de prise de parole s'effectuent *via* le chat ou par SMS avec le thème de la question. Pour information, les débats sont filmés pour la retransmission du Webex, mais seul l'audio sera enregistré pour le verbatim, comme habituellement. Les personnes en présentiel ne souhaitant pas être filmées, merci de nous le dire dès maintenant.

Bernard DOROSZCZUK

Merci pour ces précisions. Personne ne voit d'obstacle à être filmé. Je termine cette introduction par le signalement de nouveaux membres ou de personnes qui nous ont rejoints pour suivre nos travaux. Elles se sont elles-mêmes signalées à l'occasion du tour de table. M. Robert, comme il l'a indiqué tout à l'heure, qui est présent dans les travaux du CODIRPA depuis longtemps a changé en revanche de catégorie, puisque depuis qu'il a quitté l'ARS de la Vienne, il fait maintenant partie du collège société civile, mais il connaît très bien ces travaux. M. Nehmé qui est une personne qui a renforcé la représentation de l'Autorité de sûreté suisse participera désormais à nos travaux. Bienvenue à tous les deux.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 janvier 2020

Bernard DOROSZCZUK

Le premier sujet, c'est l'approbation du compte rendu de notre réunion du 13 janvier 2020. Ce compte rendu vous a été adressé. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas en présence. Il n'y en a pas à distance. Ce compte rendu est approuvé.

2. Mandat du PM

Bernard DOROSZCZUK

Nous passons maintenant à la première présentation de notre réunion. Il s'agit d'une présentation très importante, me semble-t-il, puisqu'elle concerne le nouveau mandat qui a été confié au CODIRPA par le Premier ministre. C'est M. Eric Vial du SGDSN qui va le présenter succinctement. Ce mandat a été adressé il y a quelques mois maintenant à l'ensemble des membres. Je pense que c'est important que nous l'examinions pour bien voir dans quelle direction le Premier ministre a souhaité que nous orientions nos travaux à l'avenir

Eric VIAL

Je vous remercie de donner l'occasion aux services du SGDSN que je représente de venir vous présenter en quelques transparents le nouveau mandat du CODIRPA pour la période 2020-2024.

Avant toute chose, un rappel sur le contexte dans lequel les travaux du CODIRPA s'insèrent. C'est un contexte relatif à un enjeu de planification de défense et de sécurité nationale. Globalement, les travaux du CODIRPA complètent des actions qui existent déjà dans le cadre d'une feuille de route plus large associée au Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur, avec pour objectif principal de renforcer la planification de réponse à un tel accident. Les travaux du CODIRPA s'insèrent donc dans un dispositif plus global et les enseignements du CODIRPA ont vocation à être régulièrement pris en compte pour la mise à jour du Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur, ce qui sera le cas dans les prochaines années. Je serai amené à vous en parler.

J'en viens maintenant au mandat. Le mandat pour la période avait deux objectifs. Le premier objectif est bien sûr d'approuver les propositions d'évolution de la doctrine de gestion post-accidentelle qui avaient été proposées au Premier ministre à la fin de l'année 2019, ces propositions d'évolution étant basées sur les enseignements qui avaient été tirés des travaux du précédent mandat sur la période 2014-2019. Le second objectif est de définir les orientations pour la période à venir qui, d'un point de vue calendaire, s'étale de 2020 à 2024.

Concernant les propositions d'évolution, elles portaient sur la protection des populations avec la définition prioritaire d'un périmètre d'éloignement et en complément d'un périmètre de non-consommation des denrées fraîches, des dispositions de surveillance et de gestion des productions agricoles, des élevages et des biens de consommation autres que les denrées alimentaires, une proposition de faire de la réduction de l'exposition aux rayonnements ionisants des populations, en particulier par la mise en œuvre d'actions ciblées de diminution de la contamination environnementale et enfin d'appuyer l'information et l'accompagnement des populations dans la durée au moyen notamment de la mise en place de centres d'accueil, de regroupement et de recensement.

L'ensemble de ces propositions d'évolution a été approuvé par le Premier ministre tel que tracé dans le mandat. Il a souhaité par le biais du mandat que la mise à jour de la doctrine de gestion post-accidentelle soit d'ores et déjà engagée sur la base de ces éléments, avec un complément qui concerne les modalités de délimitation du périmètre de non-consommation qui fait l'objet de travaux en cours qui seront présentés aujourd'hui. Le Premier ministre a souhaité d'ores et déjà

que ces évolutions puissent être mises en œuvre dans le cadre d'exercices nationaux. En aparté, l'exercice majeur SECNUC qui aura lieu l'année prochaine s'appuiera notamment sur ces évolutions de la doctrine de gestion post-accidentelle.

S'agissant des orientations inscrites dans le mandat de 2020-2024, elles portent sur quatre axes. Le premier axe inclut la couverture des situations prises en compte. Il s'agira pour la période d'examiner d'autres situations que celles liées à un CNPE. Cela concerne les autres installations du cycle, les transports, avec un accent particulier sur la gestion des situations s'accompagnant principalement de rejets alpha. Il s'agira aussi d'examiner les situations avec rejets dans les milieux aquatiques dans la continuité des travaux qui avaient déjà été engagés dans le mandat précédent.

Le deuxième axe porte sur la reconquête des territoires avec comme point d'orgue de préciser la stratégie multi factorielle – je n'ai pas listé tous les facteurs sur le transparent, mais ils sont très nombreux comme la gestion des déchets, les coûts financiers, les doses – à mettre en œuvre pour réduire la contamination radioactive environnementale.

Le troisième axe vise à favoriser la résilience des territoires. Il s'agira sur cet axe de renforcer au stade de la préparation l'information et la sensibilisation de la population et des élus en valorisant notamment les supports déjà développés. Le Premier ministre a pris acte des nombreux supports qui ont déjà pu être discutés et développés. Cette action vise en particulier à valoriser ces supports déjà existants. Il s'agira aussi d'identifier les dispositions à mettre en œuvre au niveau territorial et celles utiles au développement d'une culture de radioprotection au sein des populations.

Le dernier axe concerne la promotion de la doctrine française à l'international et s'inscrit clairement dans la continuité du mandat précédent où c'était un axe qui existait déjà. Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de cette promotion.

Voilà le cadre global du mandat qui a été adressé à l'ASN pour piloter les travaux du CODIRPA, avec pour l'ensemble de ces actions une demande que les jalons prévus pour l'avancement de ces travaux soient fixés et proposés au Premier ministre d'ici la fin de l'année 2020.

Voilà de façon synthétique le cadre et le contenu du mandat pour la période à venir. Avez-vous des questions ?

Bernard DOROSZCZUK

Merci, Monsieur Vial de cette présentation. Nous allons ouvrir la possibilité de questions sur ce mandat. Y en a-t-il dans la salle ? Pas de demande pour l'instant de prise de parole dans la salle et à distance. Je voudrais néanmoins faire un commentaire. D'une part, j'ai le sentiment que ce mandat est ambitieux. Il faut que nous le prenions. C'est à la fois une marque de confiance de la part des plus hautes autorités de l'Etat, du Premier ministre, quand on voit le contenu de ce mandat pour la période à venir. Personnellement, je trouve que c'est très motivant. D'autre part, je trouve que ce mandat arrive à une période extrêmement particulière avec la crise Covid que nous connaissons. Dans le domaine d'accident, nous avons aussi eu, bien sûr à une échelle moindre, l'accident Lubrizol qui a interrogé sur un certain nombre de questions qui sont ici soulevées. Je pense notamment à l'information et à la culture de la sécurité des populations qui font partie de notre mandat. Je pense que ce mandat est ambitieux, que c'est une source de motivation et que c'est un mandat particulièrement d'actualité. Je crois que nous avons vraiment un très beau challenge devant nous. Je voudrais que l'ensemble des membres du CODIRPA en ait conscience et que nous puissions tous nous mobiliser pour pouvoir le conduire à son terme. Merci beaucoup. Nous avons une question.

Florence GABILLAUD-POILLION

M. Autret souhaitait que la notion de reconquête des territoires soit développée. Je me fais sa porte-parole.

Bernard DOROSZCZUK

Je pense que c'est clairement dans le mandat. M. Vial n'a pas détaillé tous les aspects.

Eric VIAL

Ce qu'il y a derrière la reconquête des territoires, je l'ai mentionné de façon très synthétique, c'est le multi factoriel et notamment les actions ciblées de décontamination qui ont été proposées dans le cadre des évolutions. La question est : comment définit-on ces actions ciblées dans le cadre d'une stratégie globale qui intègre le volume des déchets qui pourraient être générés, les réductions de l'exposition des populations et les expositions des intervenants qui seront amenés à mettre en œuvre ces actions de réduction de la contamination, le coût associé ? Au-delà du principe d'avoir une action ciblée pour permettre de réduire l'exposition des populations, il convient de savoir quelle stratégie nous adoptons en prenant en compte l'ensemble des facteurs qui pèsent dans cette stratégie.

II. GT « orientations » élargi et programme de travail 2020-2024**Bernard DOROSZCZUK**

Merci. Je vous propose que nous examinions maintenant les résultats des travaux du groupe de travail « orientations » qui a été élargi dans sa composition pour qu'au regard du mandat qui vient de vous être rappelé, nous examinions quels sont les travaux à engager, le calendrier de ces travaux, pour que nous puissions répondre à la première demande qui est formulée dans le mandat par le Premier ministre, qui est de lui adresser d'ici la fin 2020 le calendrier de nos travaux et lui proposer un calendrier de points d'étape que nous ferions. Tout ceci suppose bien évidemment que nous ayons une vision claire des travaux à engager, que nous puissions en débattre, que nous puissions valider le contenu et les échéances de ces travaux. C'est l'objet de la présentation qui nous est faite maintenant.

Olivier RIVIERE

Bonjour à tous. Le mandat du CODIRPA pour les années à venir vous a été présenté par le SGDSN. Le cadre global de travail du CODIRPA pour la période à venir sera globalement le même que sur la période précédente, à savoir que le CODIRPA aura comme objectif de formuler des recommandations qui seront proposées au gouvernement et qui auront vocation, si elles sont acceptées, à être déclinées dans la planification opérationnelle de crise. Bien entendu, le pluralisme de la structure CODIRPA a vocation à se poursuivre.

Le GT orientation sous un format GT dédié, appelé GT « orientations », s'est réuni suite à la réception du mandat et a élaboré une proposition de programme de travail que je vais vous présenter ici. Nous avons choisi de vous les présenter par thème et pour chacun des thèmes, nous vous précisons les modalités de travail qui semblent le plus adaptées.

Le premier axe de travail qui apparaît dans le mandat du Premier ministre correspond à l'élargissement de la doctrine aux accidents nucléaires hors CNPE. Pour ceux qui ont en tête l'historique des travaux du CODIRPA, celui-ci a commencé ses travaux en se penchant sur les accidents nucléaires CNPE avec des rejets courts, puis avec des rejets longs. Pour compléter la doctrine, il faut s'assurer qu'elle est pertinente pour les autres types d'accidents, notamment les accidents avec des rejets d'émetteurs dits alpha.

Comme tous les sujets avec une forte composante technique, on propose un schéma qui est le suivant. Dans un premier temps, un pré-GT composé d'experts techniques va se réunir, avec une saisine de l'IRSN pour apporter à ce pré-GT la matière technique pour pouvoir travailler. Ce pré-GT élabore une synthèse de ces travaux techniques qui vont ensuite être présentés à des acteurs locaux pour avoir leurs retours sur ces éléments techniques. Puis, un GT plénier se tient. Il regroupe à la fois les acteurs locaux et les experts techniques pour faire un rapport global qui est présenté au CODIRPA plénier. C'est ce format. Vous aurez tout à l'heure une présentation des travaux du GT alimentation. Vous verrez que nous expérimentons d'ores et déjà ce format-là que nous envisageons comme récurrent sur les sujets techniques pour la suite des travaux du CODIRPA.

Sur cet axe, un travail d'identification des situations d'accident qui ne sont pas couvertes par la doctrine actuelle reste à faire. Nous en avons déjà quelques-unes en tête, mais il faut nous assurer que nous balayons bien l'ensemble du spectre. Par ailleurs, un certain nombre de stratégies, d'élaboration, de mesures de protection des populations qui devront certainement être adaptées et qu'il va falloir déterminer.

Pour commencer les travaux, il est proposé de se pencher sur un émetteur alpha particulier, des rejets de plutonium, et de regarder comment la doctrine doit être ajustée dans ces situations-là. L'IRSN a d'ores et déjà été saisi sur ce sujet. Le pré-GT technique devrait pouvoir commencer ses travaux assez rapidement dès les débuts de l'année 2021 avec les premiers résultats de la saisine.

Vous avez ici une proposition de membres de ce GT. L'ASND est proposée comme pilote, sachant que, comme il a été rappelé tout à l'heure, nous avons parmi les accidents non couverts par la doctrine actuelle un certain nombre d'installations de défense. C'est un GT qui respecte la structure pluraliste qui est souhaitée au sein du CODIRPA. Je propose de ne pas m'étendre maintenant sur les éléments de calendrier. Je vous présenterai en fin de présentation de manière globale le calendrier souhaité sur l'ensemble des thèmes.

Le deuxième axe concerne l'implication et l'information des acteurs locaux. L'objectif est de renforcer l'information du public en valorisant les éléments qui ont déjà été produits par le CODIRPA. Tout à l'heure, vous aurez une présentation de l'ensemble des supports d'information et de communication qui ont été produits suite aux travaux du CODIRPA. Il y a une dimension communication et information qui est importante. Par ailleurs, l'idée est de voir comment les acteurs locaux peuvent être associés de manière active à la gestion post-accidentelle. Certains sujets viennent à l'esprit de tout un chacun assez rapidement, notamment quand on parle de mesures citoyennes. Comment les citoyens, avec des moyens de mesures qui leur seraient rendu accessibles, pourraient-ils eux-mêmes faire leurs mesures et les confronter aux résultats de mesures issus des organismes publics ? D'autres sujets sont envisageables. Pour cadrer les réflexions, l'idée est de commencer le travail sur cet axe par un atelier de réflexion sur les sujets précis sur lesquels le public pourrait être associé de manière active. Cet atelier devrait être programmé d'ici fin 2020 ou début 2021. Le format reste à préciser. Une fois les thèmes dégagés, l'idée est de mettre en place des structures sous forme de GT dédiés pour approfondir les thèmes qui auront été identifiés.

Le troisième axe, justement, concerne la reconquête des territoires. Il s'agit de la mise en place de stratégies de réduction de la contamination et de gestion des déchets. Il en a été question lors de la présentation du mandat. Il s'agit d'un sujet essentiel avec une forte composante technique. Pour cette raison, nous proposons de fonctionner sur le format que j'ai présenté tout à l'heure, à savoir un pré-GT technique qui fait la synthèse, initie la réflexion sous les aspects techniques, puis des échanges avec les acteurs locaux en vue d'en faire une synthèse présentée au CODIRPA plénier. Sur ce sujet, comme sur d'autres sujets, l'idée est de confronter les travaux avec ce qui se fait à l'international. Un certain nombre de réflexions sont menées à l'international avec lesquelles il

s'agit de s'interfacer de manière judicieuse. Il y a également un lien avec le PNGMDR, même s'il couvre des situations différentes. En effet, là, nous sommes dans un cadre post-accidentel qui n'est pas l'objet du PNGMDR. Il est proposé de confier le pilotage de ces travaux à l'ASN, notamment la direction qui est en charge de ces sujets au sein de l'ASN.

Le quatrième axe de travail concerne les milieux aquatiques, notamment les rejets en milieux marins, mais pas que. Il convient dans un second temps de préciser la doctrine pour les situations de rejet en eaux douces. C'est un sujet qui avait déjà été identifié dans le cadre du mandat précédent, mais qui n'avait pas pu être mené à terme. L'idée est de le mener à terme dans le cadre de ce mandat. C'est un sujet que nous ne prévoyons pas forcément de lancer immédiatement, mais plutôt sur la seconde période du mandat avec les deux composantes dont j'ai parlé tout à l'heure, la composante marine et la composante eaux douces. D'ailleurs, la composition et le pilotage de ce GT restent à préciser. Parmi les pistes de réflexion que nous avons actuellement, l'une des pistes serait de délocaliser le GT associé pour y impliquer de manière forte les acteurs locaux.

Le cinquième axe concerne l'international. C'est un axe un peu récurrent dans les travaux du CODIRPA avec le double objectif de faire connaître les travaux du CODIRPA dans la mesure où en France nous sommes en avance sur ces sujets par rapport à d'autres pays, mais en même temps de faire une veille active de ce qui se fait à l'international pour être au fait des bonnes pratiques que d'autres pays auraient pu mettre en place. Sur cet axe-là, nous proposons de ne pas forcément mettre en place une structure classique de GT, mais plutôt de proposer des présentations régulières lors des CODIRPA pléniers dans la mesure où de nombreux acteurs au sein du CODIRPA participent soit à des projets européens soit à des groupes de travail internationaux. Le but, c'est que cela puisse leur donner l'opportunité d'en rendre compte régulièrement au sein du CODIRPA. Un travail un peu plus spécifique qui parangonne ce qui existe actuellement en matière de doctrine post-accident à l'international est en train d'être fait au sein de l'ASN. Il vous sera présenté lors d'un CODIRPA plénier à venir. Il convient que sur ce sujet chaque membre du CODIRPA se sente concerné et, s'il le souhaite, puisse faire une présentation en plénier des actions qu'il mène à l'international.

Pour finir, je parlerai de deux thèmes dont nous avons bien en tête qu'ils devront être menés dans le cadre du mandat actuel et pour lesquels il nous semble un peu tôt de préciser le mandat. Le premier concerne les travailleurs et les conditions de prise en compte du risque additionnel de contamination accidentelle et également l'examen des conditions de résilience des entreprises concernées, c'est à dire comment on peut rendre les entreprises plus résilientes à un éventuel accident. Actuellement, nous avons une action sur les conditions de travail des intervenants qui est en cours dans le cadre des actions de la feuille de route du Plan national. L'idée est d'attendre que cette action soit menée à son terme pour bien identifier les sujets qui restent à traiter et définir de manière plus claire le mandat de ce GT dans lequel il nous paraît d'ores et déjà évident que la DGT devra jouer un rôle actif.

L'autre point pour lequel nous proposons d'attendre un peu avant de préciser le mandat concerne la mise en œuvre pratique et la levée des zonages. Actuellement, la doctrine précise une stratégie de zonage. Elle ne précise pas forcément la façon dont ces zonages devront évoluer avec la disponibilité de mesures de contamination plus précises, voire être levés à terme. Vous aurez tout à l'heure un point d'étape des travaux du GT alimentation. Sur les zonages associés à la non-consommation de denrées alimentaires, des travaux restent à conduire au sein du CODIRPA. Nous proposons d'attendre que ce GT ait rendu ses conclusions pour mener de manière globale une réflexion sur l'évolution des zonages.

Vous avez à l'écran une proposition de calendrier global pour l'ensemble des axes dont j'ai parlé tout à l'heure. Les axes 1 et 2 sur les situations d'accident hors CNPE et l'implication des acteurs locaux sont des axes sur lesquels nous souhaitons commencer les travaux très rapidement. Le

premier axe, c'est un sujet qui n'est pas simple. Il va nécessiter une période d'expertise technique assez longue et une concertation assez soutenue avec les acteurs locaux. C'est un travail qui a d'ores et déjà débuté et que nous envisageons de finir pour 2023. C'est un travail qui va s'étendre sur toute la durée du CODIRPA. Concernant l'implication des acteurs locaux, l'idée est de commencer assez rapidement pour être en mesure de produire un rapport final à la même période dans la mesure où il y a d'abord une phase d'identification des sujets sur lesquels le CODIRPA va travailler et ensuite une période de réflexion sur chacun de ces sujets qui va être nécessaire. Le travail sur l'axe 3, à savoir la gestion des déchets et la réduction de la contamination, devrait commencer début 2021. Au sein de l'ASN, nous avons des problèmes de disponibilité par rapport à un certain nombre d'acteurs qui travaillaient également sur le PNGMDR. Compte tenu de la forte dimension technique et de la nécessité d'une concertation avec le local qui sera une étape importante, c'est un sujet sur lequel nous pressentons que le CODIRPA va travailler sur à peu près toute la durée du mandat. Sur les milieux aquatiques, compte tenu du programme déjà chargé sur les trois premiers axes, nous proposons de décaler le lancement des travaux sur ce sujet-là, avec un lancement des travaux prévu plutôt en milieu d'année 2021 avec des réflexions techniques qui seraient menées sur un an pour une concertation qui se poursuivrait jusqu'en milieu d'année 2023. Les actions relatives à l'international se dérouleraient sur l'ensemble de la période. Compte tenu de ces éléments, la proposition est d'adresser un bilan au Premier ministre fin 2021, fin 2022, fin 2023 et fin 2024, c'est-à-dire à la fin de chacune des années du mandat dans la mesure où nous savons que nous aurions des éléments qui pourraient être apportés compte tenu de l'avancement des différents GT. Evidemment, dans cette planification, nous n'avons pas forcément intégré l'impact d'une dégradation de la situation sanitaire qui n'impacterait pas forcément les phases de réflexion technique, mais les phases de concertation avec les acteurs locaux qu'il nous paraît difficile de tenir à distance contrairement aux phases de réflexion technique, d'autant plus que les experts techniques se connaissent et ont déjà l'habitude de travailler ensemble. Pour eux, les travaux peuvent tout à fait se mener à distance.

Bernard DOROSZCZUK

Merci, Olivier. Cette présentation générale appelle-t-elle des questions ou des remarques ?

Thierry SCHNEIDER

J'ai une première question sur l'axe 2. Dans la fiche sur l'axe 2, cela semble être limité à l'organisation de l'atelier courant 2021 avec un rapport final exprimé fin 2021, alors que dans le calendrier on est sur quelque chose de plus large qui va au-delà de l'atelier et la mise en place d'actions. Je ne sais pas si c'était volontaire ou s'il faut harmoniser avec l'axe 2 tel qu'il est présenté ici avec un rapport final fin 2021, ce qui par rapport à l'atelier semble réaliste. Au vu de l'ensemble du projet de l'axe 2, cela ne me semble pas réaliste.

Olivier RIVIERE

Vous avez raison. Le rapport fin 2021, ce n'est pas forcément un rapport final. Ce serait plutôt un rapport des conclusions de l'atelier où nous avons bien identifié les actions pour lesquelles le local sera amené à jouer un rôle important, sachant que sur chacune de ces actions, il devrait y avoir une réunion de quelques parties prenantes pour justement bien préciser les modalités de réalisation de ces actions. Fin 2021, c'est le rapport des conclusions de l'atelier, sachant que derrière un travail d'approfondissement se poursuivra sur quasiment toute la durée du mandat.

Thierry SCHNEIDER

L'objectif sur l'axe 2 semble limité à l'atelier. L'objectif et le format ne doivent-ils pas être remaniés un peu ? C'est la première phase sur l'atelier. C'était noté : « GT pour étudier les thèmes dégagés ».

Olivier RIVIERE

Cet axe 2, c'est vraiment un axe qui pour nous est extrêmement important. Il est un peu différent des autres thèmes. Nous sommes sur des sujets à forte composante technique. C'est l'association du local. D'ailleurs, nous sommes très clairs depuis le début des travaux du CODIRPA sur le fait que le local doit jouer un rôle. En revanche, il faut préciser quel rôle et selon quelles modalités. Pour être plus spécifiques, nous proposons de dégrossir le sujet au sein d'un atelier. C'est un peu difficile de nous engager maintenant, parce que nous ne savons pas forcément ce qui va déboucher de cet atelier. Ensuite, il convient d'identifier quelques thèmes, parce que je pense que nous ne pourrions pas forcément tout faire, et les approfondir jusqu'au bout. Si nous prenons l'exemple de la mesure citoyenne, nous pouvons nous poser la question de la disponibilité des moyens de mesure, du type de moyens de mesure qui pourrait être proposé, de la façon dont ces données pourraient être concentrées. Ce sont des réflexions qui peuvent mener assez loin.

Bernard DOROSZCZUK

Je suis assez sensible à cette question. Je pense que c'est un axe qui est vraiment extrêmement important en termes de conséquence pour nos travaux. Quand je compare le libellé de l'objectif au mandat, je pense que le libellé tel qu'il est exprimé sur cette fiche, d'une certaine manière, ne va pas au bout de ce qui nous est demandé. Tel que c'est indiqué, l'objectif est centré sur l'association du public dans la phase post-accidentelle et sur les actions que la population pourrait être amenée à conduire. Le mandat va plus loin. Il est clairement sur l'amont également, c'est-à-dire sur l'information, sur la culture de la sécurité des populations, sur les connaissances scientifiques à diffuser auprès de la population pour qu'elle comprenne quel est le risque nucléaire. Je pense que cet axe est aujourd'hui vraiment au cœur du travail que nous avons à mener dans les quatre années qui viennent. Je pense que c'est une première étape qui nous a été présentée, mais pas la totalité de l'action que le mandat demande d'engager. Je pense que cela vaudrait la peine de préciser de manière plus détaillée l'objectif, quitte à phaser ces objectifs ou à distinguer l'association du public en phase post-accidentelle des actions qui devront être menées sur le long terme en matière de renforcement de la culture de la radioprotection des populations. Nous sommes bien sur quelque chose qui a un caractère éducatif d'une certaine manière, qui impliquera d'autres acteurs, peut-être d'ailleurs l'Education nationale. Certaines choses s'avèrent extrêmement lourdes de conséquences pour renforcer cette culture de la précaution, cette culture de la sécurité des populations. Je pense qu'il faut le faire apparaître dans l'objectif et bien indiquer que ce qui est proposé pour un rapport fin 2021, c'est une action parmi d'autres, une première étape, mais que cet axe couvre plus largement la culture de la précaution.

Serge HERARD

Nous sommes tout à fait en phase. Le ministère de l'Intérieur au niveau de la MARN souhaitait prendre la parole sur cette action. En effet, et cela fait partie de nos missions, dans la préparation à la gestion de crise que d'informer les élus locaux. Ceci concerne surtout les maires et tous ceux qui seront à même de prendre des décisions locales. Ceci implique parfois le corps préfectoral. C'est vrai que nous avons à le faire sur la gestion de crise, mais lorsque l'on parle du CODIRPA, il faut donner de la culture de la crise de la même façon, avec toutes les difficultés que cela comporte. Avec le turn-over des élus et parfois le manque d'élan, nous organisons des réunions d'information et d'échange avant chaque exercice. Il faut reconnaître que quelquefois, nous avons des salles un peu trop vides à notre avis. Cependant, nous essayons toujours de donner cette formation et nous souhaiterions être présents à ce groupe, parce que cela fait partie de nos missions de faire de la formation sur la crise. C'est important de lier et la crise et la gestion post-accidentelle de cette crise. Les élus locaux doivent avoir l'information sur l'ensemble du canevas, ce qui s'est passé avant, ce qui va se passer pendant la crise et ce qui va se passer sur du long terme de façon à ce que nous soyons cohérents dans tous nos messages que nous serions à même de passer aux élus locaux et à l'ensemble de la population.

Bernard DOROSZCZUK

Je pense qu'il faut redéfinir cet axe 2 en lui donnant une ambition amont.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

Je participe aux groupes de travail au CODIRPA et à l'ANCCLI sur la formation des populations. Ce que vous dites, c'est du discours. Concrètement, cela fait longtemps que je participe à ce groupe de travail. Nous n'arrivons pas à concrétiser pour des questions toutes bêtes de moyens. Il y a les structures officielles. Je fais partie d'associations composées d'habitants et de bénévoles. Nous n'avons pas du tout le même mode de fonctionnement, le même mode de culture. Par exemple, quand on nous dit « vous n'avez qu'à demander une subvention », cela existe, mais le problème, c'est que c'est compliqué pour obtenir la subvention, puis pour rendre compte du travail qui a été fait. J'ai essayé plusieurs fois. Pas forcément ici, c'est général. On est tous mis au même niveau, alors qu'en tant qu'habitants d'un quartier – je prends mon cas –, c'est beaucoup trop lourd par rapport aux bénéficiaires. Une fois, j'ai fait une demande de subvention. On m'a répondu : « vous ne demandez que cela ? » Ce sont des sommes peu importantes, mais dont nous avons besoin. Il faudrait trouver un mode prêt à l'emploi, avec un financement, un fonctionnement et un compte rendu. Parfois, nous n'arrivons pas à finir l'action. Une fois, on m'a demandé de rembourser une partie parce que je n'avais pas réussi à finir. C'est trop compliqué. Localement, nous avons mené plusieurs fois des actions, mais nous n'arrivons pas à aller au-delà. Quand on dit de mesurer, plusieurs fois j'ai assisté à des réunions où l'appareil a été montré, mais jamais on n'a proposé d'en prendre un dans l'association pour le faire fonctionner. Parfois, c'est presque trop simple, mais nous en avons besoin. J'adhère tout à fait à ce que vous venez de dire par rapport à avant. Depuis que je participe, c'était ma motivation. Ce n'est pas une fois que l'accident est arrivé qu'il faut former les gens. C'est avant. Nous avons un exemple parfait avec les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. En répétant qu'il faut faire attention, cela commence à rentrer dans la tête des gens, mais c'est difficile. Pour le nucléaire, les gens disent que ce n'est pas possible, que ce sont leur mari et leurs enfants qui travaillent à l'usine et qu'ils font tout ce qu'il faut pour qu'il n'y ait pas d'accident. On ne veut pas penser l'accident. Manque de chance, Tchernobyl, Fukushima et d'autres ont existé.

Bernard DOROSZCZUK

Merci pour votre intervention. Je pense qu'il faut distinguer deux sujets dans vos propos. Je retiens plutôt un accord sur le fond pour dire que cet axe il faut aussi l'élargir au travail d'éducation, d'information, de mobilisation, d'entraînement en amont. Là, tel qu'il est présenté, il semble ciblé sur la réflexion sur la manière de mobiliser la population en phase post-accidentelle. Il faut que les deux volets apparaissent dans cet axe comme le mandat nous le dit. Votre intervention permet de bien l'illustrer. Ensuite, vous évoquez un sujet qui n'est pas du ressort *stricto sensu* du CODIRPA, qui est la question qui n'est pas simple de la manière de soutenir financièrement les actions qui sont réalisées notamment par les CLI et qui supposent un certain formalisme. Nous sommes dans des règles de gestion publique avec des programmes qui peuvent être définis avec des coûts qui doivent être justifiés, avec des justifications qui doivent être, *in fine*, apportées. C'est un travail pour lequel l'ASN, puisque nous sommes l'entité désignée pour attribuer à l'ensemble des CLI, voire à l'ANCCLI, des subventions liées à leur programme d'actions, est en permanence en discussion pour préciser ces règles et bien les faire comprendre. Je comprends parfois qu'au niveau du terrain, on estime que c'est un peu administratif, un peu compliqué. Néanmoins, ce sont des règles qui sont liées à la gestion de l'argent public. Nous pouvons difficilement nous en affranchir. Il faut bien les expliquer et essayer de les rendre les plus simples et rapides possibles. C'est un travail que nous faisons régulièrement avec l'ANCCLI. Je sais que c'est un sujet qui est compliqué. Je pense que nous avons fait ces derniers temps évoluer les choses pour les améliorer. Il faut encore y travailler, vous avez raison. Il convient de bien expliquer, là encore, pourquoi ces règles s'appliquent et comment on peut les respecter de manière la plus simple possible et ne pas alourdir le processus administratif. Ces règles, nous ne pouvons malheureusement pas nous en affranchir dès lors que nous sommes dans le domaine de

la subvention publique. Y a-t-il d'autres interventions sur les axes qui nous ont été présentés, sur le calendrier ? Nous allons prendre les interventions à distance, puis nous nous poserons la question : c'est très bien, mais que faisons-nous maintenant ? Comment nous inscrivons-nous et lançons-nous ces différents travaux ?

Jean-Claude AUTRET

J'ai entendu dire dans la présentation que nous avons de l'avance en France. J'aimerais savoir ce que cela veut dire si nous comparons avec la Biélorussie, le Japon ou la Polynésie, etc. Une question qui a été bien reprise par Marie-Paule que je salue au passage : les habitants font-ils partie des acteurs locaux ? J'ai une deuxième question attenante : quelle est la dimension géographique qui est donnée au local dans les travaux qui sont en cours ? Est-ce qu'elle intègre les lieux d'accueil des futurs réfugiés ? Se pose aussi la question par rapport au message. On parle toujours de culture de sécurité. Se pose la question pour que les gens comprennent de ce qui générerait l'insécurité à traiter en post-accidentel pour que ces messages soient audibles et cohérents pour les gens qui fonctionnent et vivent hors sphère administrative.

Olivier RIVIERE

Concernant les acteurs locaux, bien évidemment que les habitants sont identifiés en tant qu'acteurs locaux. C'est un point qui est très important pour nous et c'est une des volontés fortes que nous avons sur le mandat à venir. Il s'agit d'organiser ces concertations avec les personnes qui sont réellement sur le terrain et qui seront directement potentiellement concernées. Nous parlions de l'atelier de l'axe 2. Cette réunion, nous allons chercher à l'organiser dans une CLI, pas forcément à Paris dans les locaux de l'ASN. Nous souhaitons aller au plus près des acteurs locaux pour faciliter leur implication. Nous avons parlé tout à l'heure des difficultés de subvention des associations. Si nous allons au plus près des acteurs locaux, c'est plus facile pour eux de participer parce qu'il n'y a pas de problème de déplacement à Paris en train. L'idée est de délocaliser une partie des travaux du CODIRPA. Vous en aurez une illustration tout à l'heure lorsque nous allons parler de la méthode de travail autour du GT alimentation. Vous verrez comment concrètement nous envisageons cette implication du local.

Ensuite, une autre question a été posée, parce que j'avais dit qu'en matière de post-accident, en France, nous avons de l'avance. La formulation mériterait d'être un peu étayée. Nous discutons avec nos homologues internationaux et nous leur présentons le guide vert et tous les travaux que nous avons réalisés de manière pluraliste. Ce sont des travaux qui n'ont pas été faits uniquement par les services de l'Etat dans leur coin, mais qui ont été élaborés de manière pluraliste. Si nous comparons cette quantité de travail qui a été faite aux éléments de doctrine dont disposent d'autres pays à l'étranger, nous voyons qu'en matière de réflexion, le travail que nous avons fait n'a peut-être pas été mené de manière aussi approfondie dans d'autres pays. Bien évidemment, et malheureusement, certains pays ont une expérience du post-accident qui est concrète. Echanger avec nos homologues japonais sur le post-accident, c'est toujours riche d'enseignement pour nous. D'ailleurs, c'est ce que nous faisons. Lorsque nous allons les voir, nous leur parlons des travaux du CODIRPA pour avoir un retour extérieur sur nos travaux. C'était dans ce sens que j'entendais que la France était plutôt en avance par rapport à d'autres pays dans ce domaine-là, d'où l'intérêt pour nous d'échanger avec les homologues internationaux. Nous ne sommes pas les seuls à travailler sur des éléments de doctrine post-accidentelle pour aussi à terme voir comment les différentes doctrines – je pense notamment aux pays frontaliers – peuvent être harmonisées.

La troisième question portait sur la culture de sécurité. Je pense que cela fait écho aux échanges qui ont eu lieu tout à l'heure. Pour nous, cela fait partie des sujets qui devront être traités dans l'axe 2. J'ai noté les remarques qui ont été faites tout à l'heure. Nous travaillerons à préciser le mandat des GT associés pour bien inclure cet aspect sensibilisation et développement d'une culture de sécurité autour des installations nucléaires.

Bernard DOROSZCZUK

Nous allons essayer d'accélérer. Nous allons prendre les questions qui suivent parce que nous avons beaucoup de présentations et c'est important que nous allions jusqu'au bout.

Coralie PINEAU

J'avais deux questions sur l'axe 2 qui concernent les acteurs locaux. Je voulais savoir si dans les acteurs locaux on intégrait bien les entreprises qui travaillent autour des sites nucléaires et qui ne sont pas forcément en relation directe avec l'activité nucléaire et s'il était prévu ou opportun d'intégrer la ou les DREAL au sein de l'atelier et des GT de cet axe 2.

Olivier RIVIERE

Pour nous, la réponse est clairement oui aux deux questions. Dans les acteurs locaux sont concernés les populations, les élus locaux, les entreprises et également les services de l'Etat qui pourront être amenés à jouer un rôle important dans la gestion de la situation post-accidentelle. L'idée n'est pas de séparer d'un côté la réflexion avec les services de l'Etat et la réflexion avec la société civile, mais bien de combiner les différents points de vue dans ces phases de réflexion.

Bernard DOROSZCZUK

Je pense que nous le verrons tout à l'heure, mais les entreprises peuvent aussi être associées aux travaux ultérieurs notamment dans le domaine travailleur.

Olivier RIVIERE

Alimentation aussi.

Bernard DOROSZCZUK

C'est clair que cela ne concerne pas que la population, mais aussi les entreprises qui sont dans les zones et à différents niveaux.

Olivier RIVIERE

Les élus locaux très clairement.

Yves LHEUREUX

Bonjour, Président. Bonjour tout le monde. Quelques remarques sur l'axe 2. Cela a été dit par M. Rivière, mais c'était un élément important dans nos discussions. Le fait de travailler en local et en territorial, cela pouvait faire émerger de nouvelles questions et de nouvelles thématiques que nous n'aurions peut-être pas vues jusqu'à maintenant dans le CODIRPA et que nous n'avons jusqu'à maintenant peut-être jamais abordées. Le fait de discuter avec du local et du territorial, cela peut faire émerger ces nouvelles interrogations. Je n'ai pas vu cela dans la slide, mais on ne peut pas tout mettre. Je crois que M. Rivière l'a dit. C'est un sujet qui fait partie de la réflexion de l'axe 2. Je voulais rappeler que pour nous, c'était un élément important de ce côté territorial et local.

J'avais une deuxième remarque sur les déchets. Je rappelle que l'ANCCLI avait sorti en 2017 un livre blanc sur les questions post-accidentelles piloté par Jean-Pierre Charre et que dans ce livre blanc, nous avons axé nos réflexions et nos interrogations sur les déchets issus du post-accident. Il convenait dès maintenant de regarder dans les territoires où il pourrait être entreposés. Nous avons bien vu malheureusement avec Tchernobyl et Fukushima que la question des déchets, lorsqu'elle n'est pas travaillée en amont, on se retrouve avec des sacs au bord des routes et des choses gérées à la va-vite. On se dit que, même s'il n'est pas facile d'en parler sur un territoire, nous pourrions réfléchir à des zones d'entreposage temporaire et de stockage des déchets issus

du post-accident sur des territoires où il y a des activités nucléaires. C'est une réflexion à engager dans cet axe 3 sur les déchets.

M. Rivière parlait tout à l'heure des relations avec les pays voisins. Je rappelle juste que l'ANCCLI a créé depuis plusieurs années un GT des CLI transfrontalières qui regroupe toutes les CLI qui ont des relations avec les pays voisins, principalement la Belgique, l'Allemagne, la Suisse et même les îles anglo-normandes. Ce GT CLI transfrontalières travaille depuis le début de l'année sur un livre blanc qui va sortir normalement avant la fin de l'année sur les questions transfrontalières et post-accident. Nous vous apporterons des propositions et des interrogations que nous avons sur cette gestion spécifique du post-accident en secteur transfrontalier.

Enfin, je termine en évoquant la remarque de la Marn sur la formation des élus, sur le PPI, le PCS et la difficulté de mobiliser les élus. Je rappelle que les CLI, dans le cadre de l'extension du PPI, ont étendu leur zone de compétence. De très nombreux nouveaux élus arrivent dans les CLI et celles-ci sont très rapidement saisies du sujet et essaient de sensibiliser et de former les élus à la fois aux questions nucléaires, mais aussi à la question de gestion de crise. Ils travaillent en local avec les CIRA SIDPC et la protection civile. Je voudrais juste rappeler que l'ANCCLI aide et soutient les CLI en mobilisant des gens pour faire des formations auprès des élus sur les PPI et sur les plans communaux de sauvegarde. Ce sont des sujets qui pour des élus qui arrivent dans les TPI sont nouveaux et qui ne sont pas faciles à appréhender. Quand un élu doit écrire un plan communal de sauvegarde avec un volet nucléaire et qu'il ne l'a jamais fait, ce n'est pas une chose facile à aborder. Nous soutenons et nous aidons les CLI sur ces sujets-là et pour les élus territoriaux.

Bernard DOROSZCZUK

Merci, Monsieur Lheureux. Nous voyons bien qu'il y a une conjonction d'actions de différents membres et acteurs ici réunis au sein du CODIRPA qui doivent nous permettre d'atteindre les objectifs qui sont fixés par le mandat. L'important, c'est que tout ceci soit bien coordonné entre nous. Je pense que c'est important que cette coordination soit réfléchie et définie pour que l'ensemble des actions menées soit efficace.

Sylvie CHARRON

J'avais une question, mais en même temps les interventions précédentes ont apporté des éléments de réponse. Je voulais voir avec vous s'il était toujours convenu d'organiser l'atelier pour l'axe 2 sur un territoire. M. Rivière l'a bien confirmé. Les discussions de janvier avaient bien insisté sur l'importance que cet atelier se déroule sur un territoire. Vous avez parlé comme échéance de fin 2020. A ce jour, y a-t-il déjà des territoires pressentis ? C'était plus une information que je souhaitais obtenir.

Par ailleurs, compte tenu de l'ensemble des discussions qui ont eu lieu, je me dis que pour le titre « implication et information des acteurs locaux » pour l'axe 2, il faudrait peut-être aller plus loin. Le mot « association » est peut-être plus fort que « implication ». On voit bien qu'il est important d'associer les acteurs de la construction. Nous pourrions éventuellement remplacer « implication » par « association ». Le mot « information » est peut-être un peu faible. Nous l'avons bien vu également quand la Marn l'a précisé. Il s'agit davantage de formation et de sensibilisation. Nous pourrions parler d'association et de sensibilisation des acteurs locaux au sens large.

Olivier RIVIERE

Nous pouvons éventuellement revoir le *wording*. Le mot « association » apparaît bien dans les objectifs de l'axe 2. Sur les aspects « sensibilisation à la culture du risque », je crois que nous en avons abondamment parlé. C'est clairement dans les objectifs de ce GT. Nous le rajouterons de manière plus claire. C'est vrai que pour nous, c'était évident, puisque nous étions dedans. Quand

j'avais parlé de valorisation de tous les supports d'information, je pense qu'il faut aller au-delà en intégrant cette dimension « culture du risque ».

Enfin, concernant l'atelier de l'axe 2, une CLI était pressentie dans le Gard. Nous allons regarder comment organiser cela, sachant que nous allons avoir en parallèle des concertations à mener autour de l'alimentation avec un panel de CLI. Nous vous en parlerons tout à l'heure. Nous sommes en train d'ajuster tout cela et de préciser les calendriers associés. L'idée, c'est bien que cela ne se tienne pas à Paris, mais dans un territoire.

Bernard DOROSZCZUK

Autre question.

Florence GABILLAUD-POILLION

Concernant l'intervention sur les alphas, Monsieur Autret demande si le cas de l'usine de La Hague sera abordé par ce GT.

Olivier RIVIERE

L'idée est d'avoir en livrable une doctrine qui s'applique à un certain nombre de sites, dont les installations du cycle, dont La Hague fait partie. A ce stade, il est un peu tôt pour dire si nous allons nous intéresser spécifiquement au site de La Hague et si nous le prenons comme cas d'études. Ce sera au sein du GT technique que ce sera déterminé. Ce qui est clair, c'est qu'en sortie du GT, nous devons avoir des propositions d'éléments de doctrine qui s'appliquent aux installations du cycle et aux installations nucléaires de défense, dont fait partie le site de La Hague.

Bernard DOROSZCZUK

Dernière question.

Florence GABILLAUD-POILLION

Ce n'est pas une question, mais c'est plus une remarque de Madame Villers. Pour avoir essayé d'évoquer le post-accident, il est évident que cela n'est pas la préoccupation majeure des habitants, non seulement ceux proches des INB, mais encore davantage ceux d'autres régions plus éloignées et pourtant très concernées aussi notamment du point de vue alimentation et santé. Tester le guide récemment élaboré concernant les attitudes à adopter en cas d'accident est une porte d'entrée que j'ai proposé d'expérimenter auprès d'associations avec lesquelles je suis en contact dans ma région, à Lille. Cela ne demanderait pas beaucoup de moyens et ferait émerger, comme le dit Yves Lheureux, des questions et besoins nouveaux.

Bernard DOROSZCZUK

Cela montre qu'il faut continuer et que les actions qui ont été engagées peuvent servir de support à des actions de communication et d'information. Il faut s'en réjouir. Si nous voulons aborder les autres points, je pense qu'il faut se concentrer sur les questions essentielles. Quelques mots, Olivier, sur la manière de se signaler si l'on est intéressé par ces travaux. Là, nous avons présenté l'architecture générale, le calendrier général. Je suppose qu'il faut maintenant des volontaires.

Olivier RIVIERE

Nous avons fait des propositions de composition pour les différents GT. Bien évidemment, toutes les bonnes volontés sont les bienvenus. Pour les entités qui seraient intéressées pour participer à certains travaux et qui n'apparaissent pas dans la présentation, n'hésitez pas à faire un mail à l'équipe CODIRPA, codirpa@asn.fr ou postaccidentnuclaire@asn.fr à Florence Gabillaud et Jean-Marc Bertho pour ceux qui les connaissent.

Bernard DOROSZCZUK

C'est clairement un appel à candidatures. Les personnes qui sont intéressées par la participation aux travaux qui viennent d'être présentés suivant les différents axes doivent se signaler directement. Combien de temps leur laissons-nous ? Dans les 2 semaines qui viennent.

Olivier RIVIERE

Sachant que sur certains sujets, il y a plus de temps que sur d'autres. Vous avez le calendrier.

Bernard DOROSZCZUK

Nous avons terminé ce point. Merci à tous. Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour qui est la mise à jour du guide vert.

III. Mise à jour du guide vert**Jean-Marc BERTHO**

Dans le cadre du nouveau mandat du CODIRPA, nous avons une mission de mise à jour du guide vert. Il s'agit bien entendu des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire qui est surnommé du fait de la couleur de la couverture, le guide vert. Pour mémoire, ce guide a été publié en 2012 comme résultat de tous les travaux du CODIRPA depuis 2005, mais en 2012 la publication, finalement, ne contenait qu'assez peu de retours d'expérience de l'accident de Fukushima. De plus, de nombreuses recommandations ont été émises par le CODIRPA. Elles ont été publiées en janvier 2020 avec l'approbation du 18 juin 2020 par le Premier ministre. Nous avons maintenant une attente de la part notamment du SGDSN d'une mise à jour de ce guide vert pour une mise à jour en conséquence du Plan national de réponse à un accident radionucléaire ou radiologique majeur et surtout l'exercice SECNUC 2021 dont le thème principal sera le post-accident.

Pour faire ces modifications du guide vert, nous avons deux options, soit faire une refonte en profondeur du guide afin d'en simplifier la lecture et d'avoir une meilleure lisibilité, soit de faire simplement une mise en cohérence du guide vert avec les évolutions de la doctrine validées par le Premier ministre, notamment les nouveaux zonages, mais en gardant la structure actuelle du guide qui est composé d'une partie principale expliquant les principes de gestion post-accidentelle et de trois annexes consacrées au détail des interventions de gestion pour chacune des phases de l'accident. Nous vous proposons actuellement de retenir cette option de simple mise en cohérence sans refonte en profondeur étant donné le délai qu'il nous reste pour la mise à jour du guide vert.

En attendant, pour mémoire, l'ASN a édité un guide d'aide à la population vivant sur un territoire contaminé que vous avez trouvé sur vos chevalets ce matin. L'ASN, en collaboration avec nos partenaires l'IRSN et l'ANCCLI, a mis en ligne un site Internet. En outre, nous venons d'éditer un petit livret sur les nouveaux zonages. Il a une visée pédagogique. Il est destiné en interne à l'ASN, aux divisions pour qu'elles puissent prendre connaissance de cette nouvelle doctrine, mais qui est destinée également aux exploitants, aux CLI, à l'ANCCLI et à toutes les personnes qui peuvent être intéressées. En parallèle de ce petit livret sur les nouveaux zonages, nous avons des actions de formation qui sont menées vers les acteurs du post-accident. Elles sont en direction des services de l'Etat, notamment en préparation des exercices nationaux, mais aussi en direction des exploitants, même s'ils n'ont pas d'exercice en vue. Actuellement, je prépare une intervention avec ORANO.

Bernard DOROSZCZUK

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Il est clairement proposé, compte tenu du contexte et de l'importance d'avoir une doctrine révisée pour pouvoir travailler dans le cadre du prochain

SECNUC, de réaliser une mise en cohérence rapide et de ne pas reprendre en profondeur le guide vert à ce stade.

Eric VIAL

L'option, je la comprends et je la valide parce que d'un point de vue calendaire, c'est difficile de faire autrement. En revanche, cela ne pourrait-il pas être l'occasion d'engager une réflexion sur la première option, c'est-à-dire de garder en tête la prochaine doctrine, l'étape suivante, la restructuration du guide vert dans une échéance à définir post-travaux du mandat actuel pour intégrer les enseignements ? Ne convient-il pas déjà de se préparer à revisiter la prochaine doctrine sur le fond en termes de structure et de simplification ?

Jean-Marc BERTHO

Je suis complètement d'accord avec cette réflexion. Simplement cette année, il faut prendre en compte le fait que nous avons eu une crise sanitaire qui a été très importante, qui a retardé énormément la publication des recommandations du CODIRPA et l'approbation par le Premier ministre. De fait, la mise à jour du guide vert a été très fortement retardée. Si nous avons eu le temps, je pense que la question de ces deux options ne se serait pas posée. C'est une réflexion qu'il faudra mener à l'avenir et assez rapidement.

Bernard DOROSZCZUK

Y a-t-il des demandes de prise de parole à distance ?

Jean-Claude DELALONDE

Merci de me donner la parole. Sur ce sujet, je pense que la refonte du document est arrivée rapidement. C'est un souhait que nous formulons au niveau local. Je me demande, Monsieur le Président, s'il ne serait pas possible, pour montrer l'implication de tous les partenaires au CODIRPA depuis plusieurs années que dans ce document revu, corrigé et amendé, que nous puissions donner la parole par un quart de page ou une demi-page d'expression à tous les participants pour donner plus d'implication lorsqu'il arrivera sur le local.

Bernard DOROSZCZUK

Merci. Des réactions par rapport à cette proposition ? C'est une bonne idée qu'il y ait des prises de parole, mais cela doit-il être dans le guide vert ? Il peut y avoir une mise en cohérence. C'est la proposition qui est faite parce qu'il y a un calendrier qui nous presse. Nous avons dit également qu'il ne faut pas négliger le fait d'amorcer la réflexion sur la refonte, mais qui viendra certainement dans un deuxième temps. Une fois que cette refonte aura été faite, est-ce que la diffusion du guide vert qui reste à vocation guide pour l'action ne peut pas être envisagée avec également une prise de parole qui accompagnerait sous forme d'un document séparé les différents acteurs membres du CODIRPA pour qu'ils s'expriment ? Ce sont certainement des documents séparés que nous pourrions peut-être l'imaginer. Qu'en pensez-vous ?

Jean-Marc BERTHO

L'année prochaine, avec le SECNUC 2021 avec l'anniversaire des 35 ans de l'accident de Tchernobyl, les 10 ans de l'accident de Fukushima, la mise à jour du guide vert, nous avons une opportunité de communication extrêmement importante. A l'heure actuelle, nous réfléchissons à préparer un cahier de l'ASN qui ne serait pas sous le format du premier qui a été publié, mais qui serait sous un format un peu différent et dans lequel nous pourrions tout à fait donner la parole aux associations qui le souhaitent.

Bernard DOROSZCZUK

Il faut réfléchir à cela. Vous l'avez souligné, il y a toute une série de dates anniversaires pour 2021. Cela mériterait une action de communication qui mobilise les principaux acteurs du CODIRPA.

Jean-Claude AUTRET

Je représente le GSIEN, puisque j'ai pris la présidence de ce groupement. Je voulais savoir si la doctrine à venir pouvait intégrer le multifactoriel, c'est-à-dire la conjonction à un moment donné d'une crise type Covid avec la gestion qui en a été faite et telle que les gens l'ont perçue sur le terrain avec un accident nucléaire. C'est un cas très concret au niveau international.

Bernard DOROSZCZUK

Y a-t-il des réflexions au niveau du SGDSN sur un tel sujet ? Les plans, comme le plan ORSEC, prévoient le multifactoriel, me semble-t-il.

Jean-Marc BERTHO

Actuellement, en post-Covid, une réflexion est engagée sur la planification de façon générale. Concernant l'option qui a été prise jusqu'à présent de faire un plan par thématique, notamment dans le domaine de la santé, avec un plan grippal, un plan variole, la question se pose d'avoir éventuellement une planification chapeau avec des mesures spécifiques par type de bactérie ou de virus rencontré. Il y a une réflexion en cours, mais par rapport à la question et à l'échéance calendaire qui a été soulevée tout à l'heure, il me semble difficile d'ores et déjà d'intégrer ce multifactoriel dans la mise à jour de la doctrine à l'échéance de 2021 qui a été mentionnée. Se poser la question sur le plus long terme de prendre en compte ce multifactoriel, c'est une idée intéressante, mais du point de vue calendaire, je pense que cela va être compliqué.

Jean-Claude AUTRET

J'ai un petit REX à vous donner suite à des contacts pris en Ukraine à Kiev avec une personne que je connais très bien là-bas. Il y a eu un gros paradoxe au moment de l'apparition de la Covid 19 en même temps que les incendies de forêt dans la zone ultra contaminée qui ont défrayé la chronique pendant le confinement. C'était le message totalement incohérent pour les populations. On demandait un confinement aéré pour lutter contre la Covid 19 et, d'un seul coup, il fallait boucher toutes les issues. Le message est tombé comme cela : il fallait passer à un confinement fermé. Vous voyez le type de paradoxes que les populations ont à gérer. C'est totalement invraisemblable. L'Etat est complètement décrédibilisé sur une histoire comme celle-là.

Bernard DOROSZCZUK

Nous notons ce point. Vous avez raison de le souligner. Comme M. Vial l'indique, c'est peut-être un sujet de réflexion sur le moyen terme, même si la crise est d'actualité. En tout cas, ce n'est pas dans notre mandat et dans nos travaux immédiats qui sont toujours des travaux lourds qui mobilisent beaucoup de ressources. Je pense que la question, nous ne pouvons pas l'éluder. Sur le moyen terme, il faudra réfléchir à ces situations post-accidentelles multifactorielles étant entendu que les plans de continuité d'activité qui sont des instruments opérationnels qui existent, qui sont imposés pour les exploitants, y compris pour l'Autorité de sûreté, prévoient des situations à gérer au regard du risque nucléaire, mais en situation de pandémie. Il y a bien au travers de ces plans de continuité d'activité une combinaison d'une situation sanitaire de crise avec l'obligation de mettre en œuvre un certain nombre de dispositions liées au maintien d'un niveau de sûreté nucléaire satisfaisant. C'est au niveau opérationnel. C'est dans le cadre des plans d'action, avec les différents opérateurs d'intérêts nationaux ou des autorités. Peut-être faudrait-il commencer à réfléchir à une situation post-accidentelle ? A ce moment-là, nous avons une combinaison de facteurs à la fois chez les opérateurs, mais aussi dans la population.

Serge HERARD

Je vous rassure. Il y a quand même eu des réflexions au niveau du ministère de l'Intérieur par rapport au fait qu'il puisse exister deux crises de manière simultanée. Il est évident que dans la partie « gestion de crise », il y a toujours une crise dominante, mais nous tenons compte de l'ensemble des facteurs. Très rapidement, la cellule interministérielle de crise s'est créée, de façon à prendre en compte une autre crise. Là, nous sommes dans un cas particulier. Nous nous rendons compte que la population cible n'est pas du tout la même entre une crise nucléaire et une crise sanitaire telle que nous la vivons. Ce n'est pas le meilleur choix. Ce serait un choix qui serait discuté pour voir quels sont les enjeux et quels sont les plus gros risques. Ce n'est jamais un choix optimum. En revanche, je pense que lorsque nous sommes dans des phases post-accidentelles, nous avons plus le temps de planifier. Rien n'empêcherait lors d'une phase post-accidentelle de gérer réellement une autre crise parce que les structures sont prévues. Justement, l'intérêt de gérer du post-accidentel, c'est de remettre les acteurs locaux sur le fonctionnement, puisque nous sommes bien dans une logique de reconquête de territoire sur du long terme de façon à gérer l'exceptionnel qui est la crise.

Bernard DOROSZCZUK

Le point qui est souligné par M. Autret, c'est d'être capable d'identifier les éventuelles contradictions entre les comportements à avoir dans une phase post-accidentelle nucléaire et les comportements qui sont demandés dans le cadre d'une crise sanitaire. Je pense que, même si ce n'est pas identifié comme point dans les travaux immédiats, cela vaudrait la peine en parallèle qu'il y ait au moins un premier examen pour s'assurer que cette situation ne conduirait pas à des injonctions contradictoires qui introduiraient dans la population une incompréhension totale. Nous voyons bien que rien que sur une crise sanitaire, le point de vue divergent de certains experts introduit une confusion. Je pense que cela vaudrait la peine, sans que nous en fassions un axe de travail à ce stade, qu'il y ait un mandat d'une certaine manière. Nous pouvons demander à l'IRSN d'y réfléchir, d'avoir un document de travail qui pourrait être partagé au sein du CODIRPA. Y a-t-il au vu du retour d'expérience de la situation de crise sanitaire que nous connaissons un risque d'avoir des injonctions contradictoires sur ce sujet ? D'ailleurs, cela existe aujourd'hui. Nous n'inventons pas quelque chose de nouveau par rapport au risque nucléaire et au risque de radioprotection. Je pense notamment au problème de ventilation sur les centrales nucléaires. Rien que sur ce sujet, on peut avoir au titre des différents risques des consignes qui sont contradictoires en termes de confinement. Cela existe même avec le risque nucléaire. C'est peut-être un point sur lequel nous pourrions demander un travail d'analyse préliminaire, par exemple à l'IRSN, pour pointer les éventuelles contradictions.

Nous allons nous arrêter pour ce sujet. Merci sur cette présentation de l'évolution du guide vert. Vous avez la validation du CODIRPA sur une mise en cohérence dans un premier temps, mais avec les bémols dont nous avons parlé. Nous passons au groupe de travail « alimentation ».

IV. GT « alimentation »**Jean-Marc BERTHO**

En préambule à cette présentation, je voudrais rappeler le contexte réglementaire du travail du GT « alimentation ». Le Code de la santé publique cadre l'exposition de la population dans le contexte post-accidentel avec un seul article de loi, le R.1333-93, qui nous dit que le niveau de référence d'exposition d'une personne à des substances radioactives résultant d'une situation d'urgence radiologique est fixé à 20 mSv en dose efficace au cours de l'année qui suit la fin de la situation d'urgence radiologique. Pour mémoire, ce niveau est la limite basse qui est donnée par l'AIEA. Ce niveau de référence est réévalué chaque année afin d'atteindre à terme 1 mSv en dose efficace sur une année, ajouté au niveau de radioactivité existant antérieur à la situation d'urgence radiologique.

Si nous regardons la définition du périmètre d'éloignement, celui-ci est défini en cohérence avec ce texte, puisqu'il est défini avec une valeur de 20 mSv en exposition externe uniquement, sur la première année. Au-delà des limites du périmètre d'éloignement, le niveau de référence d'exposition doit ainsi être compris entre 1 et 20 mSv, en intégrant l'exposition externe et l'exposition interne.

Les missions du GT alimentation ont été définies comme suivantes. La doctrine de gestion post-accidentelle a donc évolué en 2019 avec la note d'évolution de la doctrine qui a été proposée par le CODIRPA, substituant la zone de protection des populations à une zone de non-consommation des denrées fraîches locales, et substituant la zone de surveillance des territoires par une zone de non-commercialisation permettant une gestion territorialisée des productions agricoles et surtout une gestion par filière. Ces évolutions ont été validées par le Premier ministre dans le nouveau mandat du CODIRPA. C'est l'approbation du 18 juin 2020.

Les missions du GT « alimentation » proposées lors de la réunion du 6 septembre 2019 sont donc de définir les modalités de délimitation du périmètre de non-consommation des denrées fraîches locales.

Ce GT a été organisé de la façon suivante. Il y a eu un pré-GT technique qui s'est tenu tout au long de l'année 2020, qui a même commencé à 2019. Ce que nous proposons, c'est qu'ensuite il y ait des concertations locales sur la base de scénarios proposés par le pré-GT technique. Ces concertations locales devraient avoir lieu de mi-novembre à mi-janvier 2021, puis nous aurons un GT global qui élaborera des recommandations suite au retour des concertations locales et du GT technique.

Nous passons aux travaux du pré-GT technique. Celui-ci s'est réuni le 6 septembre 2019, les 19 et 30 juin et le 1^{er} septembre 2020. Les travaux de ce pré-GT technique ont permis de définir deux stratégies possibles de définition de la zone de non-consommation. La première est une stratégie qui est basée sur des seuils de contamination des denrées alimentaires produites localement qui seront donc exprimées en becquerel par kilogramme. Cette stratégie permet d'avoir une cohérence entre la non-consommation et la non-commercialisation. La deuxième stratégie est basée sur le calcul de dose efficace totale incluant à la fois l'exposition externe et l'ingestion sur la base de valeurs fixées par le Code de la santé publique.

Les enjeux de ces deux stratégies consistent à détailler les deux scénarios sur les plans techniques et surtout opérationnels. Il s'agira également de voir la disponibilité des mesures de contamination, la cohérence avec les autres mesures de protection des populations, notamment le périmètre d'éloignement, les zones de non-commercialisation, l'adaptabilité des mesures qui seront prises aux différentes typologies de situation que ce soit des rejets courts ou des rejets longs, et la facilité d'appropriation des mesures proposées par l'ensemble des acteurs, décideurs et parties prenantes. Sous cet aspect-là, nous incluons le fait de devoir prendre en compte les enjeux locaux.

La consultation des parties prenantes est proposée selon la méthodologie suivante. Nous avons eu le 3 septembre une réunion préparatoire réunissant l'ASN, l'ANCCLI et le président du GT « parties prenantes ». Voici le résultat de nos conversations. Nous proposons la méthodologie suivante. Nous allons impliquer plusieurs CLI ou des regroupements de CLI. Avec ces CLI ou regroupements de CLI, nous allons constituer des panels d'acteurs locaux. En parallèle, nous allons préparer des mises en situation sur la base d'un scénario générique qui sera contextualisé par rapport aux enjeux locaux autour des CLI qui participeront à ces panels et nous recueillerons les retours du panel local. Ce panel sera constitué de personnes vivant dans l'environnement d'une centrale nucléaire et avec des profils socioprofessionnels aussi variés que possible.

La suite de la démarche sera une restitution des ateliers en région au GT « alimentation » étendu c'est-à-dire au GT technique, plus les représentants des panels en région, plus les CLI impliquées.

Ce GT « alimentation » préparera un rapport au CODIRPA plénier et des recommandations pour le SECNUC 2021.

Voici le planning proposé qui est très resserré. Nous avons déjà des contacts avec l'ANCCLI en la personne d'Yves Lheureux pour pouvoir définir les CLI qui seront impliquées dans ces panels. Nous prendrons contact avec ces CLI dès que possible, dès que la liste des CLI sera définie et nous commencerons la préparation dans la foulée pour tenir les panels en novembre jusqu'en janvier. Je vous remercie de votre attention.

Bernard DOROSZCZUK

Merci de cette présentation. Avez-vous des remarques sur les travaux de ce GT et la méthodologie qui est proposée ?

Daniel QUENIART

Je suis toujours inquiet sur la notion de cohérence entre la non-consommation et la non-commercialisation. Les distances calculées du temps de la ZPP et de la ZST ne sont pas du tout du même ordre de grandeur, pour un accident important bien entendu. Je ne sais pas comment vous allez présenter la chose en extérieur. Il est bon de rappeler très clairement ce que peut être un accident grave en termes de contamination du point de vue alimentaire.

Eric VIAL

Dans la continuité de l'intervention de M. Quéniart, je me posais aussi la question de l'enjeu de cohérence : la cohérence de la réponse vaut crédibilité de l'Etat. Finalement, nous avons deux mesures de protection, éloignement et non-commercialisation qui ne sont par construction pas cohérentes. En effet, l'éloignement est basé sur un niveau de référence de 20 mSv et la non-commercialisation sur une norme européenne. Vous évoquez la cohérence entre la non-commercialisation et la non-consommation, mais il faudrait aussi prendre en compte la cohérence entre la protection par rapport à l'exposition externe qui est propre à l'éloignement et la protection par rapport à la voie d'exposition interne qui est la non-consommation que l'on cherche à mettre en place. Cette notion de cohérence est particulièrement importante. Où la place-t-on ? Ce sera l'objet des travaux du GT.

Jean-Marc BERTHO

De ce point de vue, il est clair que le GT technique du GT « alimentation » n'a pas encore terminé ses travaux. La réflexion se poursuit. Une hypothèse parmi d'autres, si on retient un périmètre de non-consommation qui est basé sur une dose efficace de 20 mSv par an en tenant compte à la fois de l'ingestion et de l'irradiation externe, serait d'y associer des valeurs opérationnelles de niveau de contamination des productions locales. Pour l'instant, ce n'est qu'une hypothèse. Ceci permettrait d'avoir une certaine cohérence entre le périmètre d'éloignement et la zone de non-consommation d'une part et, d'autre part, entre la zone de non-consommation et la zone de non-commercialisation. Encore une fois, le GT « alimentation » doit poursuivre ses travaux de réflexion.

Bernard DOROSZCZUK

C'est une question essentielle. C'est un des sujets de réflexion du groupe et nous aurons à en reparler ici. Avons-nous des interventions à distance ?

Florence GABILLAUD-POILLION

Anita Villers nous signale qu'elle a proposé une action dans un lycée avec une classe de seconde pour apprendre l'usage d'appareils de mesure de radioactivité avec Mme Marie-Paule Hocquet-Duval. Ce projet va se concrétiser, mais il a pris du retard à cause de la Covid.

Yves LHEUREUX

En complément des précisions de Jean-Marc, nous avons déjà commencé à contacter des territoires pour créer cette sorte de panel à la fois de membres de CLI et de citoyens et les sensibiliser au nouveau zonage et aux conséquences en termes d'alimentation ou de commercialisation de denrée. Nous avons déjà deux territoires qui sont intéressés, qui ont donné un accord de principe et qui attendent qu'on revienne vers eux pour organiser correctement ce projet. C'est à la fois la CLIGEET dans la drome et Paluel-Penly dans le secteur de Normandie. Nous en avons prévu quatre. Je pense que nous aurons nos quatre territoires. Maintenant, il faut que nous arrivions à caler nos quatre réunions en territoire avec ces panels à la fois de citoyens et de représentants du territoire d'ici mi-janvier. De mémoire, c'était le deadline que nous nous étions fixé ensemble dans le groupe de travail.

Thierry SCHNEIDER

Cette consultation avec les gens du territoire, je pense que c'est important. En revanche, il me semble que le calage d'ici fin janvier, puis un rapport mi-février montre qu'il manque certaines étapes. Il va falloir rediscuter de ce point en CODIRPA. Il faudra certainement revenir vers les groupes qui ont été impliqués territorialement. Le calendrier est peut-être très ambitieux et sur lequel il sera nécessaire d'avoir des allers-retours. C'est peut-être à anticiper.

Jean-Marc BERTHO

C'est clair que le calendrier est extrêmement ambitieux. L'objectif de produire un rapport courant février est vraiment de proposer de premières orientations qui soient opérationnelles pour le SECNUC. Cela ne veut pas dire que la réflexion s'arrêtera immédiatement après, mais nous continuerons le travail sur un rapport final qui sortira plus tard.

Par contre, je voudrais revenir sur l'intervention de M. Lheureux. C'est une assez bonne nouvelle que déjà deux CLI soient volontaires pour s'impliquer parce qu'elles viennent de deux territoires très différents, un territoire de bord de mer et un territoire du sud de la France. Nous espérons avoir deux autres CLI qui représentent d'autres territoires. Par exemple, il serait bon d'avoir une CLI du Centre-Val de Loire ; il serait bon également d'avoir une CLI du côté de Golfech. Plus nous aurons une variété de territoires, plus le retour des panels sera intéressant pour la réflexion du GT « alimentation ».

Bernard DOROSZCZUK

Vous leur avez donné le choix.

Yves LHEUREUX

Je confirme que ces territoires vont être également contactés. Nous verrons si nous avons l'accord de principe comme nous l'avons eu pour Paluel-Penly et pour la Drôme. C'est prévu d'essayer d'avoir une répartition géographique avec des enjeux différents pour que cela soit pertinent pour cette consultation.

Florence GABILLAUD-POILLION

A distance, pour compléter ce qui vient d'être dit, M. Jean-Pierre Charre précise qu'il convient que les territoires aient des spécificités notamment agricoles différentes, puisque ce sera le point sur l'alimentation.

Jean-Claude AUTRET

Pour ma part, je doute de la signification de tels niveaux de dose, sans une volonté claire et affichée des pouvoirs publics de favoriser en amont – j'insiste sur ce mot – de la crise le développement de l'esprit critique en particulier en mobilisant l'école. Ces niveaux de dose n'ont

en aucun cas été en prise avec cela. Quant aux territoires, vu les problématiques que nous avons pu repérer au Japon, en Biélorussie et dans tous les pays où il y a eu des accidents, je pense qu'il serait aussi très utile d'avoir, comme on fait dans les recherches, un territoire témoin, c'est-à-dire un territoire sur lequel il n'y a pas d'installation nucléaire susceptible de provoquer un accident – je mets les transports à part de cela – de manière à regarder comment les gens à l'extérieur pourraient réfléchir. C'est par là que nous arriverons à ne pas avoir une bérézina d'emblée avec le refus des populations qui émigrent à un moment donné en cas d'évacuation d'un territoire contaminé et qui, semble-t-il, quand on regarde le Japon tout comme la Biélorussie, ne souhaitent pas revenir.

Bernard DOROSZCZUK

L'idée d'avoir un territoire témoin qui soit hors zone de proximité d'une installation nucléaire suscite-t-elle des réactions ? Est-ce une idée qui a été débattue ?

Jean-Marc BERTHO

Je trouve personnellement l'idée extrêmement intéressante, mais là je vais parler sous le contrôle de Florence qui a une expérience bien plus grande que la mienne des groupes de travail en région. D'après la remarque de Mme Hocquet-Duval, on voit bien qu'il est difficile de mobiliser des gens qui ne sont pas directement concernés. Ceci dit, l'idée est extrêmement intéressante et pourrait permettre d'aborder les questions d'ostracisme d'un territoire contaminé par un accident. Peut-être que cela sort du cadre du GT « alimentation », mais c'est une question qu'il faudrait aborder dans les travaux du CODIRPA dans les années à venir.

Jean-Claude AUTRET

Je souhaiterais qu'on n'oublie pas la mobilisation d'école pour le développement de l'esprit critique parce que pour en avoir discuté avec le ministre des Affaires de Tchernobyl à l'époque en Biélorussie, il n'y a de fait pas d'autre possibilité d'arriver à une conclusion qui ne soit pas une tragédie en plus de la catastrophe.

Florence GABILLAUD-POILLION

J'ai une question de Mme Leroyer de l'IRSN. Concrètement, combien de réunions sont prévues pour chaque panel ?

Jean-Marc BERTHO

En première approche, nous avons prévu une réunion pour chacun des panels avec une mise en situation et une discussion orientée sur les sujets d'intérêt pour le GT « alimentation ». Si c'est possible et si c'est nécessaire, en fonction des résultats, nous organiserons une autre réunion pour chacune des CLI ou des territoires concernés. Ceci dit, il faut prendre à nouveau conscience de l'impact de la crise sanitaire sur la tenue de réunions. Je pense qu'un panel ne peut pas se tenir en visioconférence. On est obligé de faire du présentiel. Ceci va compliquer forcément les choses. Nous allons essayer de tout boucler avec chacune des CLI et chacun des territoires en une réunion, mais c'est une vraie difficulté.

Bernard DOROSZCZUK

Je pense qu'il faudrait que vous réfléchissiez à un scénario qui du fait des conditions sanitaires particulières que nous rencontrons conduirait à ce que nous n'ayons pas pu, même de manière partielle, conclure les travaux du GT « alimentation ». Que ferions-nous pour le SECNUC ? Je pense qu'il faut y réfléchir. A la limite, nous pouvons peut-être utiliser des bases qui ne seraient pas nécessairement totalement consensuelles, qui n'ont pas été débattues. Quelle serait la solution ? Certes, nous sommes pressés parce qu'il y a le SECNUC 2021, mais si nous nous donnons quelques éléments de référence pour jouer le SECNUC, même si ce ne sont pas les éléments définitifs qui résulteront de la réflexion, cela peut permettre déjà d'engranger quelques

réactions. Cela permettrait d'avoir un retour d'expérience du SECNUC joué avec des hypothèses que nous aurions fixées, même si ce ne sont pas celles qui vont être retenues à l'issue des travaux. Ce serait à mon avis contre-productif de pousser les feux dans le contexte où nous sommes, de ne pas se donner le temps de la concertation avec les panels. C'est difficile de les organiser. S'ils ont besoin de deux réunions pour nous fournir un vrai résultat, il faut leur donner. Si c'est compliqué de le faire en présentiel, il faut trouver des méthodes alternatives. Réfléchissez à un scénario différent où on dit que finalement, on poursuit le travail, on ne se donne pas l'échéance de février et, en février, on décide de faire jouer le SECNUC sur une autre hypothèse que les résultats des travaux.

Eric VIAL

Merci, Monsieur le Président. Je retiens cette option qui me paraît intéressante pour la préparation du SECNUC dans l'hypothèse où les travaux, vu le planning et les partenaires associés, ne pourraient pas être menés à terme avant le SECNUC.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

Avec l'association EDA, nous avons le projet de réunir des habitants, justement Lille qui est éloigné d'une centrale et l'agglomération dunkerquoise qui est proche de la centrale. Pour des questions de santé et la Covid, nous n'avons pas pu concrétiser cette action, mais aussi à cause de difficultés matérielles et de financements. Je pense qu'il faudrait que nous essayions de le faire, comme M. Robert l'avait fait pour les médecins. Il faut que ce soit uniquement des habitants. La CLI, c'est autre chose. C'est important aussi que les habitants se réussissent, parlent entre eux, se posent des questions, loin ou près de la centrale. Nous avons besoin d'un coup de main pour monter cela techniquement et financièrement. Nous pouvons inviter les gens. Nous avons les locaux qui pourraient s'y prêter malgré la Covid. Après, c'est toute l'organisation technique. Je ne vais pas m'apitoyer sur mon sort, mais j'ai d'assez gros soucis de santé et j'ai moins de capacités à prendre en charge cela. Anita, c'est pareil. Nous sommes preneurs. Je pense que je ne me trompe pas pour Anita parce que nous nous sommes encore contactées il n'y a pas longtemps : nous avons besoin d'un coup de main.

Bernard DOROSZCZUK

Si je comprends bien, les travaux que vous menez sont centrés sur l'agglomération lilloise.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

Moi, j'habite sur Grande-Synthe près de Dunkerque. Je l'ai déjà fait. D'ailleurs, à l'époque, M. Lheureux était encore avec nous. Nous avons fait plusieurs fois des réunions d'information d'habitants. Anita est sur la région lilloise. Elle se faisait la réflexion. Souvent, quand elle parle avec les gens, ils répondent : « nous sommes loin. Nous ne sommes pas concernés ». Nous pensions que cela pouvait être intéressant de faire une réunion avec peu d'habitants, cinq ou dix de chaque côté.

Bernard DOROSZCZUK

Par rapport à la question qui était posée d'avoir une réflexion sur un territoire qui ne soit pas un territoire de proximité d'une centrale nucléaire ou d'une installation nucléaire, vous dites qu'il y a déjà un terrain favorable. Vous signalez celui de Lille. Nous pourrions réfléchir à utiliser ce terrain pour avoir cette réflexion avec les habitants tels que nous l'indiquons tout à l'heure.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

Nous avons deux associations. Nous, c'est plus la vie quotidienne des habitants, et Anita c'est vraiment l'environnement. Nous pensions le faire, mais nous n'avons pas su le concrétiser pour des raisons personnelles.

Bernard DOROSZCZUK

Il y a peut-être des pistes à creuser pour trouver ce terrain d'expérimentation, de réflexion, de dialogue avec la population en dehors des zones de proximité des installations nucléaires. Y a-t-il encore des prises de parole à distance ?

Florence GABILLAUD-POILLION

Il n'y a pas vraiment de question, mais globalement plusieurs personnes trouvent l'idée très bonne de faire une réunion en dehors d'un territoire proche d'une INB. En revanche, tout le monde est d'accord sur le fait que ce sera assez compliqué à mettre en place et assez ambitieux. Cela risque de faire décaler les plannings.

Bernard DOROSZCZUK

D'où l'idée de s'appuyer sur des expériences qui ont déjà été amorcées. C'est plus facile de trouver un territoire quand lui-même s'est déjà mobilisé pour organiser une réflexion sur le sujet. C'est pour cela que je pense que la piste de Lille doit être creusée, mais il y en a peut-être d'autres. Il y a un terrain favorable.

Anita VILLERS

J'avais déjà fait quelque chose en 2009, mais avant l'accident de Fukushima dans ma région à Lille, pour essayer de sensibiliser au post-accident et ce que les maires et les institutions auraient à faire en cas d'accident. Cela avait été extrêmement difficile. Les années ont passé et je pense que les approches seraient plus faciles pour essayer de faire émerger l'idée du post-accident. Le guide post-accident est un moyen d'entrée pour évoquer ces problèmes. Par rapport à ce que dit Marie-Paule, ce que nous voulions, c'était d'essayer avec des élèves de classe de seconde de valoriser les informations sur les mesures de radioactivité dans les milieux et à partir de là d'essayer de sensibiliser au post-accident. Nous n'avons pas pu concrétiser le projet à cause du Covid et à cause de l'état de santé de Marie-Paule.

Bernard DOROSZCZUK

Je pense que c'est clair. La question que je me pose en écoutant, c'est : est-ce que tout ceci est du ressort du GT « alimentation » ou de l'axe 2 ?

Anita VILLERS

C'est plus l'implication citoyenne.

Bernard DOROSZCZUK

Il faut peut-être réfléchir : où positionner cette phase d'écoute avec des populations qui ne sont pas à proximité d'une installation nucléaire et sur quel axe ? Est-ce sur la culture de la sécurité, de la radioprotection ? Est-ce sur le sujet alimentation ? Sur d'autres sujets ?

Anita VILLERS

Cela se rejoint, mais c'est plutôt l'axe 2 : l'implication des citoyens, l'alimentation étant un volet de l'implication citoyenne.

Bernard DOROSZCZUK

C'est ce que je pense. Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Florence GABILLAUD-POILLION

Autre remarque de plusieurs personnes sur la difficulté que peuvent avoir des territoires à bien comprendre les enjeux et les concepts. Cela semble ambitieux en une réunion.

Bernard DOROSZCZUK

Avons-nous fait le tour du sujet GT « alimentation » ? Sur le principe, je pense que la méthode qui nous est présentée reçoit un accueil très favorable. L'idée d'avoir des travaux et des ateliers décentralisés en proximité et éventuellement à distance des zones nucléaires, cela paraît une très bonne idée. Vu l'importance du sujet, la nécessité de bien l'organiser et le contexte sanitaire particulier, je pense qu'il ne faut pas se donner d'ambition excessive en termes de calendrier. Si en février ce n'est pas terminé, nous tirerons les enseignements de ce dont on dispose et nous prendrons une voie alternative qu'il faut peut-être commencer à préparer pour définir les hypothèses de jeu du SECNUC.

Eric VIAL

Pour le SECNUC, nous devrions pouvoir nous en sortir. En revanche, il faut garder à l'esprit une échéance qui puisse être cohérente avec la mise à jour du guide vert qui servira à la mise à jour du plan.

Bernard DOROSZCZUK

Cela veut dire que ce serait plutôt fin 2021.

Eric VIAL

Deuxième semestre 2021.

Bernard DOROSZCZUK

Nous nous donnons une possibilité de glissement de 4 à 6 mois si nous ne pouvons pas réaliser correctement le travail d'ici février. Merci beaucoup.

V. Conclusion et dates des prochaines réunions**Bernard DOROSZCZUK**

Pouvons-nous parler des prochaines réunions en termes de contenu ?

Jean-Marc BERTHO

En termes de contenu, nous avons la possibilité de demander une présentation pour le benchmarking des doctrines post-accidentelles dans les pays voisins et le lien avec les recommandations internationales. Cela peut être un premier point mis à l'ordre du jour. Pour le reste, je laisse la parole à M. Olivier Rivière.

Bernard DOROSZCZUK

Nous allons peut-être parler de la réunion prochaine, celle du 18 novembre. Nous voyons qu'il y a une intervention de nos collègues suisses. Cela permettra d'avoir un échange d'expériences au niveau international. Pour la réunion du 18 novembre, quels sont les autres points qui pourraient figurer à l'ordre du jour ? Ensuite, nous verrons quelles sont les dates de réunion pour 2021.

Olivier RIVIERE

Nous avons déjà la présentation du projet AMORAD qui était initialement prévue pour le CODIRPA d'aujourd'hui et que nous avons décalée. La densité de l'ordre du jour va aussi dépendre des modalités de tenue du plénier. Si le plénier est en présentiel, nous nous autorisons une durée un peu plus longue pour la réunion. Si c'est en visio avec des participants qui sont à distance, nous essayons de raccourcir la durée du CODIRPA pour ne pas épuiser les participants.

J'ai parlé du projet AMORAD. Nous vous proposerons, probablement sans les représenter, les mandats des différents GT revus suite aux remarques d'aujourd'hui. Sur la mise à jour du guide vert, nous aurons peut-être des éléments. Sur le calendrier, nous avons parlé de la tenue de l'atelier autour de l'axe 2. Nous avons parlé de la concertation autour de panels de quatre CLI sur le GT « alimentation ». Nous aurons une visibilité plus claire sur le calendrier, notamment sur l'option retenue par rapport au SECNUC. L'idée étant clairement pour nous d'essayer, dans la mesure du possible, d'avoir des premiers retours pour le SECNUC. Si nous les avons, tant mieux ; si nous ne les avons pas, l'action continue à son rythme.

Florence GABILLAUD-POILLION

Le GT « santé » qui aura presque terminé ses travaux.

Jean-Marc BERTHO

Le GT « santé » a cette difficulté que toutes les réunions se font en visioconférence et que le traitement des textes, des réponses et des encarts prend énormément de temps par ce mode de consultation. Nous avons cinq réunions de prévues jusqu'à mi-octobre. Nous pouvons espérer que le question-réponse de santé soit terminé à cette date-là. En revanche, la consultation du GT local n'aura pas eu le temps d'être faite. Nous pouvons faire un point de situation, mais ce sera juste un point de situation.

Olivier RIVIERE

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, le mandat du Premier ministre demande une proposition de programme pluriannuel pour fin 2020. C'est le bon moment pour présenter cette proposition de calendrier consolidée en tenant compte des remarques d'aujourd'hui. S'il doit être envoyé en fin d'année au Premier ministre, ce sera le moment le plus opportun pour en discuter.

Bernard DOROSZCZUK

Je verrai bien, sauf si cela peut être fait en parallèle d'ici là, une présentation de la reformulation du travail à mener au titre de l'axe 2. C'est un sujet que nous avons débattu ce matin. Il convient que ce soit plus précis. Peut-être y a-t-il deux actions au sein de l'axe 2 ? Il faut le reformuler pour que nous puissions le valider. Les compositions des groupes ou des sous-groupes qui travailleront ne seront peut-être pas les mêmes. Je pense que le 18 novembre, nous pourrions faire un point d'avancement des travaux du GT « alimentation », de l'identification des territoires qui seront impliqués dans les ateliers, où nous en sommes sur la recherche d'un territoire « non nucléaire ». Je pense qu'il serait bien que nous ayons à ce moment-là un point d'avancement des travaux qui me semblent les plus urgents le 18 novembre.

Olivier RIVIERE

Ce sera peut-être une présentation plus détaillée de l'axe 2. Il avait été mis sur un pied d'égalité avec les autres axes, mais vu les échanges que nous avons eus, cela mérite une présentation plus ciblée.

Bernard DOROSZCZUK

Voilà le menu qui sera précisé pour notre réunion du 18 novembre, vraisemblablement dans une configuration similaire à celle d'aujourd'hui avec un mixte en présence et à distance.

Pour 2021, je vous propose les dates suivantes. Une réunion pourrait se tenir le vendredi 15 janvier. Une deuxième réunion aurait lieu en avril avant le SECNUC, qui est actuellement programmé les 18 et 19 mai. Nous pourrions prendre le 9 avril. C'est un vendredi également. La troisième date que je vous propose dans l'année, ce serait le vendredi 10 décembre, ce qui nous permettrait de valider, me semble-t-il, le contenu de ce que nous adresserions au Premier ministre au titre du point d'arrêt de fin 2021. Y a-t-il une objection majeure à ce que nous retenions ces

dates ? *(Pas d'objection)* Bien évidemment, nous confirmerons les modalités de réunion qui pourront évoluer d'ici le début de l'année prochaine.

Y a-t-il des points divers ? *(Non)* Il n'y a pas de souhait d'intervention en salle ou à distance.

Je vous remercie beaucoup pour cette réunion du CODIRPA. Il me semble que nous avons pu, malgré les conditions un peu exceptionnelles, avoir à la fois des présentations extrêmement ciblées et précises et un échange. Je remercie les organisateurs. Ce n'était pas simple. On voit qu'il y a toujours des difficultés à mixer la présence et la distance. Cela a été très bien géré. Techniquement, cela a très bien fonctionné. Merci aussi à la technique. Bonne continuation et bonne journée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président lève la séance à 12 heures 15.